



PRESENTATION DE L'ECOLE NATIONALE DES TECHNIQUES D'ELEVAGE (ENATE)

L'École Nationale des Techniques d'Elevage (ENATE) est un Etablissement Public d'Enseignement Scientifique, Technique et Professionnel, doté d'une Personnalité Juridique et de l'Autonomie de Gestion. Crée par la Loi N°014/PR/2018 du 10 Janvier 2019, elle est placée sous la double tutelle du Ministère en charge de l'Élevage et du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

Elle est la dérivée d'une ancienne école coloniale créée en 1946 sous l'appellation de l'Ecole Nationale des Infirmiers Vétérinaires (ENIV). Par arrêté n° 06/PR/75 du 22 Janvier 1975, l'Ecole Nationale des Infirmiers Vétérinaires devient l'Ecole Nationale des Agents Techniques d'Élevage (ENATE) puis l'Ecole Nationale des Techniques d'Élevage (ENATE) en 1994.

Son siège est fixé à N'Djamena.

Elle a pour missions de mettre en œuvre la Politique du Ministère en charge de l'Élevage, à travers la Promotion d'une Amélioration Quantitative et Qualitative des capacités du Secteur Rural en général et du Sous-Secteur de l'Elevage, en particulier, en Ressources Humaines Compétentes par des Formations Scientifique, Technique et Professionnelle, notamment :

- ✓ **Les Formations Initiale et Continue**, dans le domaine des sciences et techniques en santé et productions animales, la transformation des produits animaux, la gestion des espaces pastoraux et des services en milieu rural ;
- ✓ **L'Apprentissage et l'Actualisation** des savoir, savoir-faire et savoir-être dans son domaine de compétence ;
- ✓ **La Formation et le Perfectionnement à la demande** des Acteurs des collectivités locales, des établissements publics, parapublics et privés ;
- ✓ **Des formations à la carte** ;
- ✓ **L'Appui-Conseil** aux Opérateurs Privés et aux Acteurs du Secteur Rural dans son domaine de compétence ;
- ✓ **La réalisation des études**, diagnostics et expertises dans son domaine de compétence.

Aux termes des dispositions du **Décret N° 2469/PR/MEPA/2020 du 15 Décembre 2020**, l'École Nationale des Techniques d'Élevage (ENATE) est structurée en :

- A.** **Une organisation administrative comprenant :**
 - ✓ Un Conseil d'Administration (CA) ;
 - ✓ Une Direction Générale Structurée en :
 - **Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel;**
 - **Direction de la Formation initiale ;**
 - **Direction de la Formation continue ;**
 - **Des Organes Consultatifs dont le Conseil des Études et de la Vie de l'Ecole (CEVE) et les Conseils de Direction (CD).**
- B.** **Une organisation académique sous la Direction de la Formation Initiale comprenant :**
 - ✓ Un Département de la Formation Initiale des Techniciens d'Elevage ;
 - ✓ Un Département de la Formation Initiale des Techniciens Supérieurs d'Elevage ;
 - ✓ Un Département de la Formation Initiale en Licence Professionnelle en Elevage ;
- C.** **Une organisation en formation des cadres et professionnels comprenant :**
 - ✓ Un Département de la Formation continue des cadres de l'Élevage ;
 - ✓ Un Département de la Formation Continue des Professionnels de l'Élevage.

Son objectif est de permettre aux élèves et apprenants d'acquérir des connaissances, habiletés et des aptitudes pour participer, de manière efficace et efficiente, au développement et à la valorisation de la Santé et des Filières animales, porteuses d'une Promotion Durable de la Productivité et de la Compétitivité de l'Elevage, des Revenus des Pasteurs, Agro-pasteurs, Agro-éleveurs, Eleveurs et de la Pacification des Relations Agriculteurs-Eleveurs, en adéquation avec l'Auto-Emploi et le Marché de l'Emploi.

Ses Programmes de Formation en Techniques d'Élevage et Licence professionnelle en Elevage sont structurés en **Parcours Types de Formations des Techniciens, Techniciens Supérieurs et de la Licence Professionnelle en Techniques d'Élevage.**

Les diplômes Préparés et Délivrés à l'ENATE sont le Brevet de Technicien d'Elevage (BTE), le Brevet de Technicien Supérieur en Elevage (BTSE) et de la Licence Professionnelle en Elevage (LPE).

L'ENATE a contribué à la formation des cadres d'exécution (Infirmiers Vétérinaires et Agents techniques d'Elevage) ; des cadres d'application (Adjoints techniques d'Elevage et techniciens d'Elevage).

A l'ENATE, les cours sont structurés en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) et travaux personnels de l'Elève (TPE). Certains cours sont projetés et les supports sont remis à la fin de ces cours concernés.

Le corps enseignant est constitué des permanents, des contractuels et des vacataires.

Depuis la première création à nos jours, elle a formé :

- ✓ 293 Infirmiers Vétérinaires ;
- ✓ 1580 Agents techniques de l'Elevage ;
- ✓ 257 Adjoints techniques de l'Elevage ;
- ✓ 201 Techniciens Supérieurs d'Elevage.

L'ENATE dispose en son sein : une salle multimédia, un amphithéâtre ; d'une salle informatique, d'une bibliothèque et des salles de classe.